



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la maison commune.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ; Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ; Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, Mme Agnès HOSTIN, Mme Malika MESSELEKA, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX.
- M. Christophe GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique FICTY.
- Mme Martine LOLL donne procuration à M. Thierry RICHARD.

**Absents excusés :**

- Mme Josée MEYER.

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès HOSTIN.

<b><u>Nombre de conseillers municipaux</u></b>		
En exercice : <b>23</b>	Présents : <b>19</b>	Votants : <b>22</b>
Publié sur le site internet le : <b>06 juin 2023</b>		

**Délibération n°2023-027**  
**Objet : Décision Modificative 1**  
**Rapporteur : Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY**

Le rapporteur expose :

La première décision modificative du budget primitif 2023 prend en compte plusieurs éléments :

- Rectification des écritures de certains articles à la demande de la trésorerie. Ces écritures seront effectuées par la trésorerie mais ne doivent pas apparaître sur le budget primitif.

- Mise en place de crédit sur le compte 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) à la demande de la trésorerie.
- La vente de l'école élémentaire Louis Gauthier.

Voici la décision modificative proposée en euros :

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

Ch.023 – Virement à la section d'investissement.....	- 90 000,00
Ch.61 - Art.615228 – Autres bâtiments.....	+ 90 000,00
Ch 042 – Art.6688 - Autres.....	- 3 825,00
Ch 042 – Art.675 – Valeur comptable des immobilisations .....	- 190 793,00
Ch.65 – Art.65888 – Autres .....	- 1 000,00
Ch.67 – Art.673 – Titres annulés sur exercices antérieurs.....	+ 1 000,00

#### Recettes

Ch.77 – Art.775 – Produit des cessions d'immobilisations.....	- 194 618,00
---	--------------

### Section d'investissement

#### Dépenses

Ch.21 - Art.2111 – Terrains nus .....	+ 145 000,00
Ch.21 – Art.21312 – Bâtiments scolaires.....	+ 450 000,00
Ch.21. – Art.2152 – Installations de voirie .....	+ 75 000,00

#### Recettes

Ch.021 – Art.021 – Virement de la section de fonctionnement .....	- 90 000,00
Ch.024 – Art.024 – Produits des cessions d'immobilisations .....	+ 1 149 236,00
Ch.040 – Art.192 – Plus-value.....	- 190 793,00
Ch.040 – Art.2111 – Terrain Nu.....	- 3 825,00

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées et s'établissent à :

Fonctionnement.....	2 999 593,03 euros	(inchangé)
Investissement .....	1 901 629,38 euros	(contre 1 231 629,38)

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, par 20 voix POUR et 2 voix CONTRE (M. Dominique GILLES, Mme Elodie BALAGUER) :**

- **D'approuver** la décision modificative telle que proposée.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Agnès HOSTIN

Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la maison commune.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ; Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ; Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, Mme Agnès HOSTIN, Mme Malika MESSELEKA, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX.
- M. Christophe GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique FICTY.
- Mme Martine LOLL donne procuration à M. Thierry RICHARD.

**Absents excusés :**

- Mme Josée MEYER.

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès HOSTIN.

<b><u>Nombre de conseillers municipaux</u></b>		
En exercice : <b>23</b>	Présents : <b>19</b>	Votants : <b>22</b>
Publié sur le site internet le : <b>06 juin 2023</b>		

**Délibération n°2023-028**  
**Objet : Convention avec le Département de Vaucluse**  
**Rapporteur : M. Jacques TRENTA**

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de la réalisation des travaux sur la RD976, « Route de Valréas », nous devons conventionner avec le Conseil Départemental de Vaucluse pour le financement et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Chaque conseiller ayant été rendu destinataire de la convention, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de financement et de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au titre des travaux relatifs à la RD976 - renforcement de la couche de roulement entre le PR 19+212 et le PR 20+583.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces issues des présentes.

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **D'approuver** la convention de financement et de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au titre des travaux relatifs à la RD976 - renforcement de la couche de roulement entre le PR 19+212 et le PR 20+583.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Agnès HOSTIN

Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la maison commune.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ; Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ; Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, Mme Agnès HOSTIN, Mme Malika MESSELEKA, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX.
- M. Christophe GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique FICTY.
- Mme Martine LOLL donne procuration à M. Thierry RICHARD.

**Absents excusés :**

- Mme Josée MEYER.

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès HOSTIN.

<b><u>Nombre de conseillers municipaux</u></b>		
En exercice : <b>23</b>	Présents : <b>19</b>	Votants : <b>22</b>
Publié sur le site internet le : <b>06 juin 2023</b>		

**Délibération n°2023-029**

**Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'éveil musical à l'école**

**Rapporteur : Mme Virginie JOUBREL**

Le rapporteur expose :

L'école élémentaire du Petit Prince bénéficie, depuis plusieurs années, de cours d'éveil musical dispensés par un professeur diplômé.

Pour l'année scolaire 2023/2024, l'école fera à nouveau appel à Mme Caroline MAUREL, professeur disposant de tous les diplômes nécessaires validés par l'Education Nationale.

Mme MAUREL est en autoentreprise et le coût total des cours de musique pour la prochaine année scolaire s'élèveront à 5 200,00€ (TVA non applicable).

Je vous propose de solliciter un subventionnement auprès du conseil départemental de Vaucluse pour la prise en charge de 50% de la facture totale des interventions musicales pour l'école du Petit Prince pour l'année scolaire 2023/2024, soit 2 600,00€.

**Il restera à la charge de la commune la somme de 2 600,00€.**

Il est proposé au conseil :

- De solliciter un subventionnement auprès du conseil départemental de Vaucluse au titre des cours d'éveil musical en milieu scolaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention 2022/2023 ainsi que toutes les pièces issues des présentes.

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **De solliciter** un subventionnement auprès du conseil départemental de Vaucluse au titre des cours d'éveil musical en milieu scolaire.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention 2022/2023 ainsi que toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Agnès HOSTIN

Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la maison commune.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ; Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ; Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, Mme Agnès HOSTIN, Mme Malika MESSELEKA, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX.
- M. Christophe GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique FICTY.
- Mme Martine LOLL donne procuration à M. Thierry RICHARD.

**Absents excusés :**

- Mme Josée MEYER.

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès HOSTIN.

<b><u>Nombre de conseillers municipaux</u></b>		
En exercice : <b>23</b>	Présents : <b>19</b>	Votants : <b>22</b>
Publié sur le site internet le : <b>06 juin 2023</b>		

**Délibération n°2023-030**

**Objet : Demande de subvention exceptionnelle La Boule Cécilienne**

**Rapporteur : M. David VALLEE**

Le rapporteur expose :

M. Huertas, président de la Boule Cécilienne, nous a informé que 3 équipes se sont qualifiées pour la quadrette vétérans pour le Vaucluse. 3 équipes aux 4 premières places.

Elles se sont rendues, les 24 et 25 mai à Saint-Bonnet-en-Champsaur (Hautes-Alpes) pour la qualification dans la région PACA.

Le budget prévisionnel de ces deux journées s'élève à 1 850 euros et l'association nous sollicite pour un subventionnement exceptionnel.

Je vous propose :

- D'accorder la somme de 500 euros à la Boule Cécilienne suite à la qualification de 3 équipes en quadrette pour les qualifications dans la région PACA qui se sont déroulées à Saint-Bonnet-en-Champsaur.
- Cette somme sera imputée à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes de Droit privé ».

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **De solliciter** la somme de 500 euros à la Boule Cécilienne suite à la qualification de 3 équipes en quadrette pour les qualifications dans la région PACA qui se sont déroulées à Saint-Bonnet-en-Champsaur.
- **D'imputer** cette somme à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes de Droit privé ».
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Agnès HOSTIN

Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la maison commune.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ; Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ; Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, Mme Agnès HOSTIN, Mme Malika MESSELEKA, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX.
- M. Christophe GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique FICTY.
- Mme Martine LOLL donne procuration à M. Thierry RICHARD.

**Absents excusés :**

- Mme Josée MEYER.

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès HOSTIN.

<b><u>Nombre de conseillers municipaux</u></b>		
En exercice : <b>23</b>	Présents : <b>19</b>	Votants : <b>22</b>
Publié sur le site internet le : <b>06 juin 2023</b>		

**Délibération n°2023-031**

**Objet : Convention « audit techniques des bâtiments » avec le Syndicat d'Energie Vauclusien**

**Rapporteur : M. Jacques TRENTA**

Le rapporteur expose :

Afin de faciliter la mise en place de projets de rénovation énergétique du patrimoine bâti des communes, le Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV) a lancé un marché mutualisé de prestations d'audit énergétique permettant de définir les besoins techniques et financiers à mettre en œuvre.

La commune pourra ainsi solliciter le SEV pour effectuer l'audit énergétique des bâtiments qu'elle aura préalablement identifiés.

A la fin de la prestation, le SEV adressera la facture correspondante à la commune.

Vous avez toutes et tous été rendus destinataires du projet de convention.

Il est proposé au conseil :

- D'adhérer au marché mutualisé en cours de réalisation par le Syndicat d'Energie Vauclusien ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SEV ainsi que toutes les pièces issues des présentes.

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **D'adhérer** au marché mutualisé en cours de réalisation par le Syndicat d'Energie Vauclusien.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SEV ainsi que toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Agnès HOSTIN

Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la maison commune.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ; Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ; Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, Mme Agnès HOSTIN, Mme Malika MESSELEKA, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX.
- M. Christophe GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique FICTY.
- Mme Martine LOLL donne procuration à M. Thierry RICHARD.

**Absents excusés :**

- Mme Josée MEYER.

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès HOSTIN.

<b><u>Nombre de conseillers municipaux</u></b>		
En exercice : <b>23</b>	Présents : <b>19</b>	Votants : <b>22</b>
Publié sur le site internet le : <b>06 juin 2023</b>		

**Délibération n°2023-032**

**Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'exercice 2023**

**Rapporteur : Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY**

Le rapporteur expose :

Suite à une remarque de la préfecture, la présente délibération annulera et remplacera la délibération n°2023-014 du 11 avril 2023.

Comme précisé dans la délibération n°2023-014, le budget primitif qui a été voté prenait en compte des prévisions de recettes fiscales sans augmentation de la pression fiscale, donc sans augmentation des taux existants.

Les bases, quant à elles, subissent une hausse moyenne de 7%.

Le produit attendu est estimé à 1 545 534€.

Je vous propose de reconduire les taux des taxes à l'identique des taux 2022 à savoir :

Foncier bâti : ..... 40,13%  
Foncier Non Bâti : ..... 61,25%  
Taxe d'habitation : ..... 13,68% (sur les résidences secondaires).

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **De fixer** les taux des taxes pour 2023 comme suit :  
Foncier bâti : ..... 40,13%  
Foncier Non Bâti : ..... 61,25%  
Taxe d'habitation : ..... 13,68%
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Agnès HOSTIN

Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la maison commune.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ; Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ; Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, Mme Agnès HOSTIN, Mme Malika MESSELEKA, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX.
- M. Christophe GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique FICTY.
- Mme Martine LOLL donne procuration à M. Thierry RICHARD.

**Absents excusés :**

- Mme Josée MEYER.

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès HOSTIN.

<b><u>Nombre de conseillers municipaux</u></b>		
En exercice : <b>23</b>	Présents : <b>19</b>	Votants : <b>22</b>
Publié sur le site internet le : <b>06 juin 2023</b>		

**Délibération n°2023-033**

**Objet : Convention de partenariat ateliers art thérapie**

**Rapporteur : Mme Virginie JOUBREL**

Le rapporteur expose :

Les ateliers art thérapie sont destinés à favoriser les liens parents/enfants, à résoudre des problèmes éducatifs et de comportements en proposant une activité spécifique pour faire face à des périodes difficiles.

Dans cet objectif, l'association l'amicale laïque de Sérignan-du-Comtat gèrerait et animerait des ateliers art thérapie destinés aux familles concernées.

Ces ateliers se dérouleraient au centre de loisirs, les 2ème et 4ème mercredis de 9h30 à 11h00 et seraient accessibles à tous les enfants à partir de 6 ans, qu'ils participent à l'alsh ou non.

Les personnes qui ne sont pas disponibles sur le créneau du mercredi peuvent se rendre aux ateliers à Sérignan-du-Comtat.

Pour la période juillet – août, des ateliers auront lieu sur Sérignan-du-Comtat.

6 communes sont intéressées par ces ateliers : Piolenc, Uchaux, Sainte-Cécile-les-vignes, Camaret-sur-Aigues, Violès, Sérignan-du-Comtat.

Le coût annuel par commune, pour l'année 2023/2024 est de 251,66 euros.

Le projet de convention vous a été transmis.

Je vous propose :

- De confier à l'association l'amicale laïque de Sérignan-du-Comtat le soin de gérer et d'animer des ateliers art thérapie destinés aux familles dont les enfants rencontrent des problèmes éducatifs et de comportements ;
- D'imputer la dépense correspondante à l'article 611 Contrats de prestations de services ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces issues des présentes.

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **De confier** à l'association l'amicale laïque de Sérignan-du-Comtat le soin de gérer et d'animer des ateliers art thérapie destinés aux familles dont les enfants rencontrent des problèmes éducatifs et de comportements.
- **D'imputer** la dépense correspondante à l'article 611 Contrats de prestations de services.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Agnès HOSTIN

Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la maison commune.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ; Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ; Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, Mme Agnès HOSTIN, Mme Malika MESSELEKA, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX.
- M. Christophe GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique FICTY.
- Mme Martine LOLL donne procuration à M. Thierry RICHARD.

**Absents excusés :**

- Mme Josée MEYER.

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès HOSTIN.

<b><u>Nombre de conseillers municipaux</u></b>		
En exercice : <b>23</b>	Présents : <b>19</b>	Votants : <b>22</b>
Publié sur le site internet le : <b>06 juin 2023</b>		

**Délibération n°2023-034**

**Objet : Création de 3 postes d'adjoint technique territorial**

**Rapporteur : M. Vincent FAURE**

Le rapporteur expose :

En août 2022, l'équipe d'entretien des locaux a pris ses fonctions et, depuis, effectue les tâches qui lui sont confiées avec sérieux.

A ce jour, les personnels sont sous contrat à durée déterminée :

- 3 personnes sont de nationalité française.
- 1 personne est de nationalité algérienne et a déposé un dossier de naturalisation française.
- 1 personne termine son contrat au 31 mai et ne souhaite pas le renouveler pour reprendre ses études.

Je vous propose d'intégrer dans la fonction publique les 3 personnes de nationalité française en créant 3 postes d'adjoint technique territorial.

Pour la personne ayant déposé un dossier de naturalisation, il nous faudra attendre qu'elle ait obtenu la nationalité française avant de lui proposer un poste d'adjoint technique territorial.

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **De créer** 3 postes d'adjoint technique territorial au 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Agnès HOSTIN

Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la maison commune.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ; Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ; Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, Mme Agnès HOSTIN, Mme Malika MESSELEKA, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX.
- M. Christophe GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique FICTY.
- Mme Martine LOLL donne procuration à M. Thierry RICHARD.

**Absents excusés :**

- Mme Josée MEYER.

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès HOSTIN.

<b><u>Nombre de conseillers municipaux</u></b>		
En exercice : <b>23</b>	Présents : <b>19</b>	Votants : <b>22</b>
Publié sur le site internet le : <b>06 juin 2023</b>		

**Délibération n°2023-035**  
**Objet : Acquisition terrain**  
**Rapporteur : M. Pascal CROZET**

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de la réalisation de la voirie d'accès à la maison de retraite, il nous faut nous porter acquéreur de la parcelle cadastrée AR 54 d'une contenance de 2 545m<sup>2</sup>. Cette parcelle est plantée en bois et apparaît en zone protégée au Plan Local d'Urbanisme.

Le service des domaines a estimé cette parcelle à 920 euros (0,36 euros/m<sup>2</sup>), qui correspond au prix médian des terrains en nature de bois qui se sont vendus dans un rayon de 3kms autour de Sainte-Cécile-les-Vignes sur les trois dernières années.

Le prix au m<sup>2</sup> s'établissait entre 0,13 euros et 1 euros

Mme Nicole PONCON, propriétaire, souhaite en obtenir 2 000 euros soit un prix au m<sup>2</sup> de 0,79 euros.

Je vous propose :

- D'acquérir la parcelle cadastrée AR 54 d'une contenance de 2 545m, plantée en bois, au prix de 2 000 euros ;
- De désigner l'office notarial des Vignes à Sainte-Cécile-les-Vignes pour représenter les intérêts de la commune ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou la première adjointe à signer l'acte correspondant et toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, par 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. Dominique GILLES et Mme Elodie BALAGUER) :**

- **D'acquérir** la parcelle cadastrée AR 54 d'une contenance de 2 545m, plantée en bois, au prix de 2 000 euros.
- **De désigner** l'office notarial des Vignes à Sainte-Cécile-les-Vignes pour représenter les intérêts de la commune.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou la première adjointe à signer l'acte correspondant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Agnès HOSTIN

Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la maison commune.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ; Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ; Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, Mme Agnès HOSTIN, Mme Malika MESSELEKA, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX.
- M. Christophe GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique FICTY.
- Mme Martine LOLL donne procuration à M. Thierry RICHARD.

**Absents excusés :**

- Mme Josée MEYER.

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès HOSTIN.

<b><u>Nombre de conseillers municipaux</u></b>		
En exercice : <b>23</b>	Présents : <b>19</b>	Votants : <b>22</b>
Publié sur le site internet le : <b>06 juin 2023</b>		

**Délibération n°2023-036**  
**Objet : Permis de démolir**  
**Rapporteur : M. Pascal CROZET**

Le rapporteur expose :

La vente de l'école Louis Gauthier devrait se concrétiser rapidement et comme la commune s'y était engagée dans le cahier des charges de la vente, il faut démolir l'ancien préau qui jouxte l'école élémentaire Louis Gauthier.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir et de m'autoriser à signer les arrêtés et toutes les pièces qui en découleront.

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer le permis de démolir pour le préau qui jouxte l'école élémentaire Louis Gauthier.
- **D'autoriser** Monsieur Pascal CROZET à signer toutes les pièces relatives à ce permis de démolir.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Agnès HOSTIN

Vincent FAURE



## Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 31 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la maison commune.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

**Présents :** M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ; Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillère municipale déléguée ; Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, Mme Agnès HOSTIN, Mme Malika MESSELEKA, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX.
- M. Christophe GUERINEAU donne procuration à Mme Dominique FICTY.
- Mme Martine LOLL donne procuration à M. Thierry RICHARD.

**Absents excusés :**

- Mme Josée MEYER.

**Secrétaire de séance :** Mme Agnès HOSTIN.

<b><u>Nombre de conseillers municipaux</u></b>		
En exercice : <b>23</b>	Présents : <b>19</b>	Votants : <b>22</b>
Publié sur le site internet le : <b>06 juin 2023</b>		

**Délibération n°2023-037**  
**Objet : Agence postale communale**  
**Rapporteur : M. Vincent FAURE**

Le rapporteur expose :

Depuis plusieurs années maintenant, la poste nous sensibilise sur le fait que le bureau de poste de Sainte-Cécile-les-Vignes pourrait fermer au profit d'une agence postale communale.

Les opérations au guichet de l'agence de Sainte-Cécile-les-Vignes sont en baisse constante et nous avons eu, récemment, deux réunions à ce sujet.

La poste nous accompagne dans la mise en place de l'agence communale et prend en charge le mobilier et le coffre-fort.

Le personnel est communal. Il assurera, en plus des tâches dévolues à l'agence postale, les tâches courantes qui lui sont assignées au titre du poste actuellement occupé.

Cette agence communale, si le conseil décide de sa création, serait installée à l'espace culturel, et permettrait une ouverture 35 heures par semaine (voire plus), où la poste est ouverte 17h30 actuellement et 16h00 à compter du 31 juillet (avec fermeture totale de l'agence le lundi et le mercredi).

Deux à trois personnes seront formées aux opérations postales (courrier, colis, guichet bancaire).

La poste verse une prime d'installation de 3 420 euros et, mensuellement, une somme de 1 140 euros (soit 13 680 euros par an) pour le fonctionnement de l'agence postale communale. La participation mensuelle est revalorisée chaque année au 1<sup>er</sup> janvier.

Cette agence postale communale permettrait de rendre à la population, à nos administrés, un service qui se délite de plus en plus aujourd'hui, avec une amplitude d'ouverture importante et notamment le samedi matin jour de marché.

Je vous propose de créer une agence postale communale et de l'installer à l'espace culturel.

Le conseil municipal délibère,

**Et décide, à l'UNANIMITE :**

- **De créer** une agence postale communale.
- **D'installer** cette agence dans les locaux de l'Espace Culturel.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Le Maire,

Agnès HOSTIN

Vincent FAURE